

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°260929AR246CB

Arrêté portant réglementation du stationnement – Place de la Victoire - HONDSCHOOTE

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par Julien SACEPE, société 5STP, de réglementer le stationnement
Place de la Victoire à Hondschoote afin de faciliter des travaux,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des
riverains,

ARRETE

Article 1° : En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées à partir du
Lundi 05 octobre 2026 jusqu'au 30 novembre 2026 sur la Place de la Victoire à Hondschoote au
niveau de l'accès d'une future route, à l'extrémité de la rue du Citoyen Goury :

- Stationnement interdit

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux par
la société en charge des travaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. LOUCHAERT Hervé, Adjoint au cadre de vie, sécurisation, pour information.

Julien SACEPE, société 5STP, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 29 SEPTEMBRE 2026

Le Maire d'Hondschoote
F. DELATTRE

